



Bilan de la rentrée 2018  
FSU Aura CPRDFOP  
Élections professionnelles  
**Grève 12.11**  
Mobilisation AESH  
Réforme du lycée

## *Éditorial*

## **Les masques tombent...**

**Décidément**, le nouveau monde jupitérien ressemble à s'y méprendre à « l'ancien monde ». Ainsi, notre ministre n'a rien trouvé de mieux, après la saignée en postes que va générer la réforme des lycées, pour économiser encore sur notre dos et celui de notre jeunesse, que le rétablissement de la deuxième heure supplémentaire obligatoire, assorti d'un recours accru aux contractuels... Et pourquoi pas le rétablissement du travail des enfants ? « Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves<sup>1</sup> »...Toujours la même antienne, les mêmes arguments, une longue tradition de refus de payer le travail, de refus de partage des richesses et de construction des solidarités pourtant bien nécessaires.

**C'est le vrai visage du libéralisme.** Qu'il s'agisse des salaires, des retraites, des services publics, de la protection sociale, de la réforme du lycée, après celle du collège, du bac, de Parcoursup, c'est toujours un coût, toujours plus insupportable pour les financiers qui nous gouvernent.

Convaincu-e-s que nous le valons bien, que notre jeunesse mérite mieux, nous sommes descendu-e-s dans la rue, le 9 octobre, pour réclamer hausse des salaires, des pensions, des moyens en postes à la place des

suppressions inscrites au budget, aux côtés des salariés du privé. **Nous y retournerons le 12 novembre, un lundi, pour défendre l'École que nous voulons, qui n'est pas le tout individuel, tant pour les parcours de nos élèves que pour nos carrières, mais bien celle qui conçoit l'accès aux savoirs de haut niveau pour tous comme un investissement, pas celle du tri social ni de l'exclusion.** Nous continuerons sans relâche à montrer, décrypter les contre réformes (colloque retraite le 18 octobre, stage lycée le 15 novembre) que vous entendez mener tambour battant.

**Oui Monsieur le ministre**, il ne suffit pas de prôner la bienveillance derrière le masque, pas plus que d'affirmer la confiance à longueur de medias tout en coupant les vivres dans le secret des cabinets !

**Nous avons une grande force par rapport à vous, nous croyons dans le sens et les valeurs de l'École, nous croyons en la jeunesse de ce pays, que nous refusons tout net de voir sacrifiée.**

**Nous vous le clamerons, unis dans la mobilisation du lundi 12 novembre !**

*Corinne Baffert*

1. Montesquieu, *De l'esprit des lois*.

Cette rentrée est une rentrée techniquement réussie, comme l'annonçait notre Ministre à l'Assemblée nationale lors d'une audition début septembre. Seconde rentrée du quinquennat, elle se veut la rentrée de la confiance avec la discussion du projet de loi pour une école de la confiance... « Techniquement réussie », la Rectrice s'est placée sur le même registre lors de la conférence de presse de la rentrée<sup>1</sup> en martelant la confiance à tous les étages, une réforme du lycée et de la voie professionnelle qui permettra de « valoriser toutes les excellences », une politique d'inclusion qui permet « l'accompagnement de chacun sur le chemin de la réussite », tout cela grâce au « professionnalisme et l'engagement de l'ensemble des personnels de l'académie ».

## Collèges et lycées : « La situation va encore s'aggraver »

Ce mardi 9 octobre, lors de la mobilisation nationale et interprofessionnelle de défense des services publics, on devrait retrouver dans les rangs des cortèges bon nombre d'enseignants et militants de la FSU ou de la CGT éducation.

Les annonces du ministre Blanquer sur la suppression de 1 600 postes dans le second degré ont en effet résonné comme un coup de tonnerre dans les collèges et lycées. « Le ministre parle de 1 600 suppressions parce qu'il donne un bilan global au regard des créations de postes dans le premier degré, mais en fait ce sont 2 800 suppressions de postes dans le second degré, dont des administratifs. Comme si le ministre avait déjà anticipé la réforme du bac, destinée quoiqu'il en dise à diminuer le nombre d'enseignants » s'insurge Jean Louis Mollard, secrétaire départemental de la FSU. Ces suppressions s'inscrivent dans un contexte de progression démographique puisqu'on attendait encore 32 000 élèves de plus dans le second degré, et même si l'effectif stagne dans les collèges, il continuera à progresser dans les lycées avec les enfants du « baby-boom » des années 2000... « La situation va encore s'aggraver dans les établissements, généraux ou professionnels » prévoit le secrétaire départemental qui dénonce cette réponse « brutale » à la crise du recrutement chez les enseignants. À cette rentrée 2018, en Drôme comme ailleurs, des postes n'étaient pas pourvus dans le second degré à la rentrée surtout

dans des disciplines comme les maths, la techno ou les sciences de l'ingénieur.

### « Le profil de nos élèves a changé »

Difficile d'en connaître le nombre exact, que la FSU évalue à minima à un poste non pourvu par établissement. Sur l'Académie, le recours aux contractuels... presque toujours sur trois ou quatre établissements à la fois... devient de plus en plus important (3 500 parfois via Pôle emploi et « avec du personnel non formé ». Les heures supplémentaires ne pourront pas tout régler, avec des « conditions de travail déjà lourdes, et des classes à 35 ». « Et ce sont surtout les élèves qui vont en pâtir en plus de tout le reste (manque d'AVS, fermeture de CIO, moins d'assistantes sociales etc.) ».

Le secteur de l'enseignement professionnel, en grève une journée la semaine dernière, se sent particulièrement visé. « Le profil de nos élèves a changé, explique Christine Comemale de la CGT éducation. Avec des jeunes en grande difficulté, souvent porteurs de handicap, la réforme en vue vise un enseignement purement « utilitariste » avec l'équivalent d'un trimestre de moins d'enseignement, donc avec des bases par exemple en français de moins en moins solides ». Et de dénoncer ensemble de la part du ministre, un « discours de la bienveillance » qui ne serait que « foutaises »...

CS



Jean Louis Mollard et Christine Comemale dénoncent un « faux discours de la bienveillance » de la part du Ministre Blanquer. DLCS

### Ce mardi 9, manifestation contre la politique sociale de Macron

C'est l'heure de la rentrée sociale ce mardi 9 octobre. À l'appel de la CGT, de FO, de la FSU (voir ci contre) et de Solidaires mais aussi de l'Unef (étudiants) et de l'UNL (lycéens) se déroulera une première journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle, étudiante et lycéenne » pour protester contre la politique sociale jugée « idéologique » du gouvernement.

#### La revalorisation des pensions jugée trop faible

« Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement », notamment la sous-indexation des pensions de retraite et des allocations familiales ou de logement par rapport à l'inflation, vont fragiliser

« une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis », accuse l'intersyndicale. Neuf organisations de retraités affiliées à la CGT, FO, à la FSU, Solidaires, à la CGC ou encore à la CFTC avaient déjà décidé de faire du 9 octobre une journée de protestation contre une revalorisation des pensions jugée trop faible.

### Échos des établissements

#### Des effectifs en hausse

Les élèves annoncés sont bien réels dans nos classes avec des classes à 30 élèves en collège, des normes à 36 élèves dans des lycées... Reste à savoir où mettre les élèves et les deux AVS qui accompagnent deux d'entre eux quand la salle ne contient que 28 places.

#### Des conditions de travail dégradées

Les contractuels en font les premiers les frais avec des emplois du temps éclatés sur plus de 4 établissements.

Les collègues en complément de service se retrouvent avec des emplois du temps infaisables et une multiplicité de niveaux, résultats d'une absence d'anticipation par les équipes de direction.

#### Plus de remplaçants !

Si peu de BMP restaient vacants, les remplacements sont eux difficilement assurés dans beaucoup de disciplines.

#### Des personnels sous pression

Le manque d'assistante sociale, d'AVS, d'AED, la saturation des ULIS, des UPE2A...

#### Jusqu'à quand la soupe tiendra ?

### AESH : travailler plus...

Pour résoudre les difficultés à recruter des AESH et posées par le nombre grandissant d'élèves en bénéficiant, le rectorat a appliqué un principe très simple d'économie : adopter l'offre à la demande, donc augmenter le temps de travail des AESH et tout cela sans augmenter leur salaire (autre principe !).

Conséquence, les AESH, déjà sous payés du fait de contrats à temps partiel subi, voient leur temps de travail hebdomadaire augmenter de 3 heures et, dans le même temps, la baisse de la reconnaissance du travail invisible, réunions, sorties, etc.

Depuis plusieurs semaines, les AESH se mobilisent les mercredi devant le rectorat pour contester cette décision rectorale et sa brutalité. Le SNES et la FSU ont répété leur refus de la nouvelle circulaire et mobiliseront les personnels lors du Groupe de travail annoncé par le rectorat en novembre.

Chaque collègue est invité à manifester son soutien en signant la pétition intersyndicale (lien sur grenoble.snes.edu) et en interpellant la Rectrice (courrier collectif, motion en CA...).



Le 9 octobre, dans les rues de Grenoble

# ayez confiance !

*Bref, une rentrée qui ne peut être que réussie en musique !*

*Seulement, les retours sur cette rentrée montre que nous n'avons pas été prêt à écouter, gentiment assis dans le hall d'un collègue, le récital offert par un musicien professionnel. Sitôt repartis le violoncelle ou le piano à queue, la réalité dans les établissements a repris le dessus et, malgré une rentrée « sous le signe de la joie et de la bonne humeur », les mobilisations en cette rentrée illustrent que, contrairement à la communication du rectorat qui aime citer « le proverbe populaire » : la musique n'adoucit pas les moeurs !*

François Lecointe

1. Toutes les citations sont extraites du dossier de presse et des communiqués de rentrée du rectorat de Grenoble

## « La rentrée est ce qu'elle est, comme elle est »

Ce sont les mots de l'IA-DASEN de l'Ardèche pour évoquer les conditions de cette rentrée. Et son bilan aurait été extrêmement rapide - une simple présentation des effectifs dans nos collèges - si la FSU n'avait pas pris la parole lors de ce Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) pour pointer les dysfonctionnements dont nous ont informés les S1 dans les établissements.

### L'Ardèche : territoire de fantasmes

Une première chose que le DASEN ne s'explique pas : la variation des effectifs d'une année sur l'autre qui rend toute prévision extrêmement difficile. Soit. De là à en faire la moitié d'un bilan de rentrée...

Une deuxième chose qui semble agacer : la tendance que nous avons, nous autres pauvres Ardéchois, de croire qu'un poste, un « support », comme on nous a dit, est pérenne et de confondre les postes avec les gens. Au 21<sup>e</sup> siècle, il faut avoir une « vision globale » des ressources et des postes qui sont en fait toujours provisoires. « Budget oblige » n'est-ce pas, c'est sans état d'âme que la perte de moyens administratifs dans deux établissements est expliquée.

Et enfin, le DASEN est sidéré de constater le taux explosif de notifications de handicap pour une aide individuelle. Ces professionnels seraient-ils à la pointe sur les diagnostics ? Non, les chiffres sont trop haut : il faut juste qu'ils baissent pour correspondre à ceux des départements voisins.

Ce regard sur les décisions s'est aussi retrouvé dans les réponses à nos inquiétudes au sujet des élèves relevant de SEGPA qui se retrouvent en classe ordinaire faute de place. Si le DASEN consent que le sujet est à « affiner », la SEGPA n'est d'après lui pas le lieu où des élèves avec des difficultés durables et réelles peuvent s'épanouir à l'école et construire un projet positif ; ce serait au contraire le lieu de cristallisation d'une image négative de l'enfant, un lieu fourre-tout où on atterrirait des élèves qui n'ont rien à y faire notamment les élèves des classes populaires. On serait presque heureux de ce couplet inattendu sur les déterminismes sociaux, si cela n'allait dans le sens de la chasse aux structures d'aide et d'adaptation très pratique pour inclure tout le monde dans des classes à 30 et faire des économies en mettant de côté l'épanouissement des élèves.

### La mutualisation des AVS :

#### la DSDEN compte sur l'autonomie des élèves

Aucun élève sans AVS en Ardèche ? Les moyens sont installés, il y a cependant un problème de ressources : pas moins de 50 recrutements sont encore à faire. Pendant ce temps, avec la mutualisation au sein des établissements, le manque de

personnels ne se voit pas puisque les équipes locales gèrent la pénurie : tous ces enfants notifiés se retrouvent avec quelques heures d'aides, même si ça ne correspond pas à ce qui était prévu. Les maîtres mots demeurent harmonisation, mutualisation, souplesse et gestion plus pédagogique. Une volonté d'économies sur le dos d'élèves fragiles et de personnels corvéables à merci et une façon de renvoyer les responsabilités à l'échelle locale : si les familles ne sont pas contentes, qu'elles s'arrangent avec les chefs d'établissement. Contrats précaires, mal payés, temps partiels obligatoires, leur situation n'est guère attractive – comme celle des 20% de personnels contractuels dans l'Éducation nationale – et nous avons tenu à l'évoquer dès l'ouverture de séance dans notre déclaration liminaire.

### Le scandale des Assistantes Sociales

Ce serait pour mettre un terme à une pratique illégale - qui fonctionnait depuis plusieurs années sans que cela n'inquiète personne - que 3 AS contractuelles ont été remerciées dans des conditions déplorables en cette rentrée 2018. Et là, la situation devient dramatique : 8,8 AS titulaires se retrouvent obligées de couvrir tout le département. Ça fait si peu de personnels que les missions des AS ont été limitées à la protection de l'enfance et la lutte contre le décrochage scolaire. Et toutes les autres missions qu'elles assuraient ? Qui va monter les dossiers d'aide ? Qui va accompagner les familles en détresse ? Tous les établissements sont couverts pour le DASEN. Une AS sur Annonay pour les 1400 élèves du lycée Boissy d'Anglas, les 800 élèves des Perrières et présente éventuellement sur demande pour les 500 élèves du collège La Lombardière et les 300 élèves du lycée Mongolfier !

### L'accueil des élèves allophones : pour une fois, on est d'accord !

Nous avons soulevé le problème du FLE dont les heures, même si elles augmentent, ne suffisent pas à couvrir les besoins. En effet, nous avons de plus en plus de mineurs isolés, souvent non scolarisés, qui arrivent dans nos classes. La DSDEN se dit très consciente de ce problème et a fait appel au CASNAV qui mène une enquête avant un arbitrage rectoral qui devrait permettre de débloquer des moyens supplémentaires. En attendant, il reste les stages d'établissement pour permettre aux enseignants de se former un minimum pour accueillir ces élèves..

Un CTSD qui confirme encore une fois, et de façon encore plus saillante, que ce sont bien des arbitrages budgétaires qui imposent les décisions. Et encore une fois, c'est sur nos épaules que repose la réussite de nos élèves. Belle façon de nier toute responsabilité dans ce désastre et de charger un peu plus les mules. Mais la mule ne sont ni stupides ni corvéables à l'infini...

Rachel Marsens et Astrid Kaya

Commune	Collège	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
ABRETS (LES)	MARCEL BOUVIER	109	103	155		805
ALLEVARD	FLAVIUS VAUSSENAT	117		98		458
AVENIERES (LES)	ARC EN CIERS	180	185	137	128	810
BEAUREPAIRE	JACQUES BREL	158				75
BOURG D'OISANS	DESSAINT					75
BOURNEVILLE	DESSAINT					813
BOULAY	DESSAINT					780
CHAUMONT	DESSAINT					458
CHAUMONT	DESSAINT					458
CHIRAZ	DESSAINT					458
CLADY	DESSAINT					458
COREY	DESSAINT					458
COTE D'OR	DESSAINT					458
COUBERT	DESSAINT					458
CREMI	DESSAINT					458
CROLLES	SIMONE DE BEAUVOIR	131	131	131	131	577
DOMENE	LA MOULINIÈRE	131	158	128		522
ECHIROLLES	LOUIS LUMIÈRE	140	154	154	154	822
ECHIROLLES	JEAN VILAR	104	92	80	80	354
ECHIROLLES	PABLO PICASSO	90	88	80		358
EYBENS	LES SAULES	124	117	102		408
FONTAINE	JULES VALLES	118	121	95	72	404

**Il est plus facile de faire rentrer 36 élèves dans une feuille de calcul que dans une salle de classe**



**F.S.U.**

**ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN**

**Le SNES-FSU exige un abaissement des effectifs par classe.**

**Dans les instances, il refuse les compromis et oblige l'administration à prendre du terrain, pour tous les établissements.**

**Élections professionnelles 2018  
Pour des élu-e-s qui vous défendent**

Commune	Collège	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
ISLE D'ABEAU (L')	FRANCOIS TRUFFAUT	110	110	128	133	508
JARRIE	LE CLOS JOUVIN	110	158	113	127	507
MENS	LE TRIEVES	80	88	110	102	368
MEYLAN	LIONEL TERRAY	116	130	126	123	495
MEYLAN	LES BUCLOS	110	110	72	89	291
MOIRANS	LE VERGERON	137	110	131	127	405
MONESTIER	MICLYNAT	97	78	73	110	358
MONTALIEU VERDIEU	LES PIERRES PLANTES	110	110	170	177	567
MORESTEL	AUGUSTE RAVIER	110	173	201	157	721
MOTTE D'AVEILLANS (L')	LE VALLON DES MOTTE	70	80	110	110	350
MOTTE D'AVEILLANS (L')	LOUIS MAUBERRET	130	110	121	121	505
MOTTE D'AVEILLANS (L')	LE GUILLON	120	124	113	157	486
PONT DE CHERUY	LE GRAND CHAMP	110	110	136	110	502
PONT DE CLAD (LE)	MANDELA	94	117	101	80	382
PONT EN ROYANS	RAYMOND GUELEN	80	110	82	75	283
PONT EVEQUE	GEORGES BRASSENS	110	110	87	122	447
PONTCHARRA	MARCEL CHENE	110	110	88	100	408
RIVES	ROBERT DESNOS	105	110	150	152	634
ROUSSILLON	L'EDIT	151	120	152	144	587
SALASE SUR SANNE	JEAN FERRAT	110	110	211	110	741
SASSENAGE	FLEMING	110	110	181	110	711
SEYSSINET PARISSET	PIERRE DUBOIS	110	118	106	105	424

ment significatif des

s logiques comptables,  
re en compte les réalités  
ssements.



Le Snes, pour agir ensemble

nt, votez SNES-FSU

# Stage académique Lycée : le 15 novembre au lycée Mounier à Grenoble.

**L'heure est venue de la mobilisation : informer, débattre et agir !**

Le SNES-FSU dénonce la volonté du gouvernement de diminuer l'offre de formation et continue de demander le retrait des textes sur les réformes du bac et du lycée, publiés dans la précipitation en juillet 2018. Les rectorats sont actuellement en train d'organiser la mise en œuvre de la réforme du lycée pour la rentrée 2019. Ils invitent les chefs d'établissement à définir une « offre » d'enseignements de spécialité (en lieu et place des séries) pour leur lycée, et construisent une carte des formations à partir de ces demandes. Les délais sont très courts. Mais c'est à partir de là que les DGH seront octroyées en février ; **c'est maintenant qu'il faut agir !**



Investir les réunions initiées par l'administration, y participer et y prendre la parole, ce n'est pas se résigner face à la réforme en cours. Ce sont autant d'opportunités qui peuvent permettre à tous de reprendre localement la main sur des décisions qui engagent l'avenir des jeunes et l'exercice du métier.

La note de service du 05 septembre 2018 donne quelques éléments de cadrage sur l'offre de spécialités des établissements, mais laisse surtout de nombreux aspects très flous, en renvoyant au local tous les choix d'organisation, et en étant très évasifs sur les liens avec le futur baccalauréat, son organisation concrète dans les établissements, et les liens avec Parcoursup.

Le stage sera l'occasion de mettre en lumière tous ces points et de partager les informations sur la situation des différents établissements, mais aussi de construire les batailles à mener.

C'est une étape indispensable pour organiser une riposte à la hauteur des attaques. Amélie Hart-Hutasse du secteur national Lycée, participera à nos travaux.

**Le stage doit permettre de débattre de toutes ces questions, et de construire des suites à la grève du 12 novembre.**

*Corinne Baffert*

## Pourquoi le SNES-FSU ne s'est pas rendu à la convocation du CSP

Le SNES-FSU a été convoqué par le CSP le vendredi 5 octobre après-midi. Alors que les associations de spécialistes sont actuellement reçues sur les projets de programmes, l'ordre du jour de la réunion avec le SNES-FSU n'était pas défini et les documents préparatoires inexistant.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire du second degré, fort de sa représentativité et de son expertise sur les contenus et les pratiques d'enseignement, avait demandé à être reçu par les groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP), afin de faire valoir ses réflexions et ses éventuelles remarques ou propositions.

Les projets de programmes semblent relever pour le CSP d'une sorte de secret d'État. Il serait donc préférable de travailler dans l'urgence durant quelques semaines de fin octobre à novembre les productions de la quarantaine de GEPP ? Quelle qualité faut-il attendre de ce processus ? Nous avons vécu une situation similaire avec les programmes de Seconde en 2009-2010, textes médiocres car travaillés dans des délais courts. Ces mêmes délais nous sont de nouveau imposés, mais cette fois-ci pour deux niveaux (Seconde et Première) au lieu d'un. C'est inacceptable.

Le SNES-FSU dénonce des méthodes et un calendrier incompatibles avec l'élaboration de programmes de qualité au service des élèves, mais aussi de la société dans laquelle ils seront amenés à s'insérer dans leur vie personnelle, professionnelle et de citoyens. Les contenus des enseignements doivent être conçus pour permettre l'acquisition d'une culture commune : ils doivent s'articuler entre disciplines et au long des trois années du lycée, être exigeants tout en étant réalisables dans les horaires impartis. Le SNES-FSU demande aussi que les collègues soient consultés selon des modalités et une temporalité qui leur permettent une réflexion collective et un travail de fond.

Des programmes de qualité demandent du temps, de la réflexion, du débat, de la démocratie. Le fonctionnement actuel du CSP ne le permet pas.

**9 octobre : le SNES-FSU partage avec toute la profession les projets de programme sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)**

## La FSU vote contre le CPRDFOP



Le CESER, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est la deuxième assemblée de la Région, après le Conseil Régional.

Il est constitué de quatre collèges :

1. entreprises et activités professionnelles non salariées ;
2. organisations syndicales de salariés ;
3. organismes et associations qui participent à la vie collective de la Région ;
4. quelques experts désignés par le Préfet de Région, souvent regroupés avec le collège 3.

Le rôle du CESER est consultatif. Il émet des avis sur les dossiers régionaux ; pour certains points, sa consultation est prévue dans la loi ; sur les autres dossiers, il peut être saisi par le Conseil Régional ou décider de s'autosaisir d'un thème d'étude.

La fusion des régions a entraîné celle des CESER. La FSU dispose d'un siège au sein du collège des organisations syndicales de salariés. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier Jacques Agnès remplace Patricia Drouard, désormais retraitée, dans cette responsabilité. Lors de l'assemblée plénière du 9 octobre dernier, il a fait cette intervention au nom de la FSU.

**La voix de la FSU a été la seule à se porter contre l'avis du CESER au sujet du CPRDFOP.**

La FSU revendique un droit à la formation pour tous, construit sur une formation initiale, dans le cadre d'une scolarité obligatoire pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, sous statut scolaire public. Cette scolarité obligatoire doit déboucher sur un baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire, qui sanctionne les études secondaires et ouvre des perspectives de suites d'études dans l'enseignement supérieur.

Cette orientation signifie que pour la FSU, la voie professionnelle a une double finalité : permettre sans doute l'accès à des qualifications professionnelles et faciliter ainsi l'insertion sociale, mais aussi permettre, en prenant appui sur un projet professionnel, l'accès, par des voies diversifiées, de tous les jeunes à ce niveau de qualification du baccalauréat et à ces possibilités de suites d'études.

La FSU considère que ce droit à l'éducation pour tous ne peut être subordonné à l'existence d'un tissu économique local, non plus qu'au bon vouloir d'éventuels maîtres de stage ou d'apprentissage. Elle ne peut accepter que d'éventuelles discriminations de genre, de faciès, d'origine, de nom de famille, de gentilé ou d'établissement d'origine obèrent ou limitent ce droit à l'éducation.

Si la FSU reconnaît que le projet d'avis du CESER sur le projet de CPRDFOP a intégré un certain nombre de demandes des organisations syndicales, elle ne peut pour autant être favorable à un avis qui approuve in fine et malgré quelques réserves, un projet de CPRDFOP qui fait la part belle, pour les formations secondaires, à l'apprentissage et encourage au sein des mêmes établissements une mixité des publics, source de nombreuses difficultés.

### Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : [s3gre@snes.edu](mailto:s3gre@snes.edu)

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :  
[grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

La FSU a exprimé ces analyses lors du CREFOP. Il s'agit d'une stratégie qui ne laisse que peu de place aux choix des individus qu'ils soient élèves, apprentis, salariés.

Le recours excessif à l'apprentissage, au mixage des publics dans les sections de formation aura des conséquences sur la formation professionnelle. Cela s'ajoute aux mesures néfastes prises par le Gouvernement actuel qui vont dans le même sens.

La FSU s'exprime donc contre l'avis proposé.

Jacques Agnès

## Le royaume des acronymes

Comprendre le travail du CESER revient d'abord à se confronter à un jargon d'initiés qui comporte de nombreux sigles rébarbatifs mais qui correspondent à des dossiers qui nous concernent tous :

- SRESRI : schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; un dossier essentiel pour la carte des formations du supérieur.
- PPI : plan prévisionnel des investissements ; il s'agit là des constructions, restructurations des lycées.
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle ; c'est là que se jouent les ouvertures ou fermetures de filières des formations professionnelles et le calibrage de leurs capacités d'accueil, dans le public comme dans le privé.
- SRDE : schéma régional de développement économique, d'innovation et internationalisation.
- SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité entre les territoires ; ce dernier schéma est en cours d'élaboration, c'est le dossier d'actualité ; les enjeux sont autour des infrastructures de transports (grands chantiers ferroviaires, TER et « petites lignes », congestion de la vallée de l'Arve...), mais également sur le poids des métropoles régionales (Lyon, Grenoble, mais aussi Genève) sur leur périphérie proche, désertification de certains territoires et nécessité d'y maintenir et développer un tissu de services publics, etc.

### Le Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CREFOP)

Cet organisme quadripartite (État, Région, Employeurs, Salariés) est chargé de la coordination des politiques sur les dossiers de son intitulé. Outre le comité plénier, son bureau et son secrétariat permanent, ce comité est organisé en commissions thématiques : Emploi ; Orientation, mobilité et sécurisation des parcours ; Formation tout au long de la vie.

Il existe aussi deux groupes spécialisés : le groupe « handicap » rattaché à la commission emploi et le groupe « orientation », rattaché à la commission Orientation, mobilité et sécurisation des parcours.

La FSU régionale est représentée au sein du CREFOP parmi les organisations de salariés. Nos représentants œuvrent à la fois pour porter et défendre nos analyses et mandats et pour contribuer à une expression commune de l'intersyndicale. Le CREFOP est en particulier saisi du renouvellement du CPRDFOP, en amont de la saisine du CESER et du Conseil régional. Après avoir œuvré, au sein de l'intersyndicale, à faire évoluer le projet d'avis du CREFOP, les représentants de la FSU ont voté contre l'avis final, pour les mêmes raisons que celles développées au CESER.



**Élections professionnelles 2018**

**Pour des élu-e-s qui vous défendent, votez SNES-FSU**



**ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN**

## **S'abstenir, c'est s'affaiblir.**

**Le Snes, pour agir ensemble**

Ces élections interviennent dans un contexte particulier. Le gouvernement veut vider de leur sens toutes les instances de consultations qui nous permettent de participer, par l'intermédiaire de nos élu-e-s, à l'organisation et au fonctionnement du service public comme à l'élaboration des règles statutaires et aux décisions individuelles sur nos carrières.

L'immense majorité des personnels est attachée à ce système. Chaque année, le SNES-FSU répond à des milliers de demandes lors des opérations de carrière et de mouvement ou des modifications statutaires d'ampleur. Pour conserver cette capacité d'action, pour éviter une gestion aveugle de nos métiers et de nos carrières, la mobilisation de toutes et tous est impérative. Participer massivement à ces élections professionnelles, en votant, est essentiel.

### **Votre voix compte. Voici 4 bonnes raisons de voter et de faire voter.**

#### **1 Pour peser sur les choix qui nous concernent**

Carrières, salaires, conditions de travail... Les instances qui sont renouvelées à l'occasion de ces élections sont amenées à délibérer sur des choix de réformes et de mesures, nationales ou locales, à l'impact très concret sur nos vies et nos métiers.

#### **2 Pour être défendus individuellement**

Les décisions individuelles sur les mouvements et les carrières sont en jeu ! C'est grâce à la légitimité que vous donnez, par votre vote, à vos élu-e-s, qu'ils pourront vous défendre efficacement en CAP ou CCP pour éviter les décisions aveugles.

#### **3 Pour faire vivre notre statut de fonctionnaire**

Notre statut de fonctionnaire nous donne des droits et des devoirs particuliers. Faire vivre ce statut passe par le vote aux élections professionnelles, car il concrétise notre spécificité professionnelle d'acteurs engagés, participant à l'organisation et au fonctionnement du service public.

#### **4 Pour être représentés partout**

Les résultats aux élections aux Comités techniques ministériel et académique servent à attribuer les sièges des représentant-e-s des personnels au Conseil supérieur de l'éducation, aux Conseils académiques ou départementaux de l'Éducation nationale, au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, aux Comités d'action sociale, aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail...

**29** > **06**  
NOV DÉC

**Votez !**

**POUR AGIR ENSEMBLE**